

DECISION

**CONTRAT RENAULT OCCASION – ACHAT ZOE FJ 992 NA
ET LOCATION BATTERIE**

VU l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'article L.1111-3 du Code de la Commande publique,
VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
VU l'article R. 2122-8 du Code de la Commande publique,
VU la délibération N° 146-2020 du Conseil communautaire en date du 23 novembre 2020 portant délégation au Président concernant la passation des marchés publics,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à l'achat d'un véhicule électrique pour le compte des services de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle,
CONSIDERANT la nécessité de souscrire à un contrat de location de batterie pour le fonctionnement dudit véhicule,

Le Président,

DECIDE de signer le contrat d'achat Renault Occasions, émis le 04/05/2022, par la société GUEUDET AUTO NORMANDIE sis 69 Route d'Honfleur ST GERMAIN VILLAGE 27500 PONT-AUDEMER, pour l'achat d'un véhicule RENAULT ZOE R90-Business immatriculé FJ 992 NA pour le compte de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle.

Le montant total de l'achat par paiement comptant est de 15 000,00€ TTC.

DECIDE de signer le contrat de location n° E8729211, émis le 04/05/2022, par la société DIAC LOCATION sis 14 Avenue du Pavé-Neuf 93168 NOISY LE GRAND CEDEX pour une batterie rechargeable BATLR ZE FLEX pour RENAULT ZOE R90-Business pour le compte de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, durant 1 an.

Le montant de la location est de 81.84 € TTC/an.

Fait à Pont-Audemer le 22 Juillet 2022,
Pour le Président et par délégation

Le 1er Vice-Président
Francis COUREL
En charge du Pacte Financier,
des finances et de la fiscalité



Accusé de réception en préfecture
027-200065787-20220722-97-AJ
Date de télétransmission : 26/07/2022
Date de réception préfecture : 26/07/2022